

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt six, le cinq juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18+1 pouvoir
Nombre de votants : 19

Date de convocation du conseil : 1^{er} juin 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION
POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M.
Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine
BRIDON, M. Pascal BOURON, Mme Marie-Noëlle
FRANCOIS, M. François CAPEL, Mme Christelle
LAMBOURG, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle
SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole
TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, M. Guillaume
CARON, Mme Isabelle DESAGES

Absent excusé : Mme Sophie SAMMUT qui a donné pouvoir à
M. Frédéric DURANT

M. Pascal BOURON été désigné secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 5 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mai 2026



- Décisions du Maire



- 01 Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 02 Tarifs restauration scolaire septembre 2026
- 03 Tarifs location chalets année 2027
- 04 Vote des subventions 2026
- 05 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 MAI 2026

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 11 mai 2026.

DECISIONS DU MAIRE

- Décision n° 012/2026 du 15/05/2026 – Achat d'une concession trentenaire au columbarium n°1 case 2 à M. Jackie SANGLIER pour Le renouvellement des sépultures de Monsieur Georges SANGLIER et Madame Jeannette SANGLIER
- Décision n° 013/2026 du 18/05/2026 Achat d'une concession trentenaire dans le nouveau cimetière (allée H n°15) aux Pompes Funèbres Moulin Posé pour la sépulture de Madame Agnès GOURBIER

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026 – 061

ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2026, il convient de désigner les 5 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants qui seront amenés à voter en Préfecture.

VU le Code Electoral,

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 du Ministre de l'Intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-0616 du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués, de délégués suppléants et de délégués supplémentaires à élire par les conseils municipaux pour l'élection des membres du collège sénatorial,

Monsieur le Maire expose que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

a) Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit en conséquence de :

Monsieur Jean-Yves KERAIN (parmi les plus âgés à l'ouverture du scrutin)

Madame Luce-Reine BRIDON (parmi les plus âgés à l'ouverture du scrutin)

Monsieur Victor PERROT (parmi les plus jeunes à l'ouverture du scrutin)

Madame Carole TARDIVAUD (parmi les plus jeunes à l'ouverture du scrutin)

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Monsieur Pascal BOURON a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

b) Election des délégués titulaires et suppléants

c)

La candidature d'une seule liste a été déposée et enregistrée :

- NOM : **CULTIVONS LE BIEN VIVRE CASTELMEILLANTAIS POUR LES SENATORIALES**

Cette liste est composée des membres du Conseil Municipal suivants, dans le respect des règles de la parité :

DELEGUES TITULAIRES :

DAGOIS Martial né le 07/06/1958 à Saint Désiré (03)
domicilié 17 rue Saint Martin

CARION POUSSIN Nathalie née le 06/09/1975 à La Châtre (36)
domiciliée 61 Beaumerle

PERROT Victor né le 14/07/1987 à Montluçon (03)
domicilié 5 rue Saint Blaise

LUREAU Christine née le 05/03/1963 à Saint Mandé (75)
domiciliée 4 Ter Chemin d'Acre

LAFaix Daniel né le 23/04/1958 à Saint Saturnin (18)
domicilié à 4 Bis Chemin d'Acre

DELEGUES SUPPLEANTS :

DESAGES Isabelle née le 30/11/1959 à Montluçon (03)
domiciliée La Ragoterie

BOURON Pascal né le 05/01/1960 à Doyet (03)
domicilié 6 La Salle

SAINT JUST Isabelle née le 10/10/1979 à La Châtre (36)
domiciliée 8 Route de Vicq Exempt

Il est procédé au vote et après dépouillement les résultats sont les suivant :

5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- liste « **CULTIVONS LE BIEN VIVRE CASTELMEILLANTAIS POUR LES SENATORIALES** » : 19 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs pour la désignation des délégués titulaires et suppléants :

Est élue la liste « **CULTIVONS LE BIEN VIVRE CASTELMEILLANTAIS POUR LES SENATORIALES** » : 5 sièges de délégués titulaires et 3 sièges de délégués suppléants

DELIBERATION n° 2026 – 062

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE :

Il est rappelé au conseil municipal que le Conseil Départemental appliquera une augmentation de 2.70 % pour la fourniture des repas à compter du 1er septembre 2026.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs ci-dessous à appliquer à compter du **1^{er} septembre 2026** :

<u>Abonnements mensuels payables chaque mois</u>	Proposition septembre 2026
Elèves de l'Ecole Maternelle, par repas	3,70 €
Elèves de l'Ecole Primaire, par repas	3,88 €

<u>Repas autres</u>	
Elève non abonné, par repas	4,48 €
Stagiaire, par repas	3,88 €
Adultes (enseignants, personnels, autres)	7,11 €
<u>Participation des Communes n'ayant pas d'école et dont les élèves fréquentent celles de Châteaumeillant</u>	
Elèves de l'Ecole Maternelle par repas	1,31 €
Elèves de l'Ecole Primaire, par repas	1,51 €

Les familles dont les enfants déjeunent régulièrement une, deux ou trois fois par semaine à la cantine paient le prix du repas appliqué pour les abonnements mensuels.

Une remise de 50 % est effectuée à partir du 3ème enfant d'une même famille, fréquentant la restauration scolaire municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ les tarifs proposés ainsi que les modalités pour la restauration scolaire à compter du **1^{er} septembre 2026**.

CHARGE Monsieur le Maire de leur application.

DELIBERATION n° 2026 – 063

TARIFS DE LOCATION DES CHALETS DE L'ETANG MERLIN POUR 2027

Il est rappelé au Conseil Municipal que les chalets de l'Etang Merlin ont été labellisés PRE VERT, ce qui permet qu'ils soient publiés dans le guide des Gîtes de France ainsi que sur le site internet national, régional et départemental.

Toutefois, pour paraître sur le guide papier des Gîtes de France, les tarifs 2027 doivent être communiqués relativement tôt.

La commission finance propose au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 1,5 % sur les tarifs actuels, pour application au 1^{er} janvier 2027

Location	Basse saison 16/10 au 31/03	Moyenne saison 1/04 au 30/06 1/09 au 15/10	Haute saison 1/07 au 31/08
1 nuit	46,00 €	59,00 €	66,00 €
1 semaine	243,00 €	325,00 €	403,00 €
1 mois	817,00 €	974,00 €	1 197,00 €

Les modalités de location sont également reconduites, à savoir :

MODALITES

- Arrhes
 - **25 %** du montant de la location sont à verser à **la réservation** et transmis à la Trésorerie par le régisseur
 - Au départ du locataire les arrhes sont déduites du montant de la location et des frais de fonctionnement.
 - Remboursement : Les arrhes seront remboursées en cas de désistement ou d'annulation supérieur à 30 jours de la date d'arrivée ainsi qu'en cas de force majeure (maladie, hospitalisation, décès etc...), sans condition

de délai, après transmission par lettre recommandée avec accusé de réception d'un justificatif.

- Caution
 - Un **chèque caution de 200,00 €** est remis au régisseur de recettes à l'entrée dans les lieux. Il est restitué le jour du départ si aucune dégradation n'est constatée
- Dégradations – disparition et casse de la vaisselle
 - Pour les dégradations, le locataire rembourse, au moment de son départ, le montant qui est évalué par le régisseur.
 - Pour la disparition et la casse de la vaisselle, les tarifs sont fixés par délibération séparée.
 -
- Chèques vacances
 - Les chèques vacances sont acceptés par le régisseur de recettes.
- Animaux
 - Les animaux sont admis exceptés les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les tarifs proposés pour la location des chalets de l'étang Merlin à compter du 1^{er} janvier 2027

CHARGE Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION n° 2026 – 064

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

La Commission des Finances présente ses travaux relatifs à l'étude des demandes de subventions des associations, reçues jusqu'à présent.

Après avoir étudié les propositions de cette dernière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les subventions 2026 ainsi qu'il suit :

<u>ANIMATIONS</u>	
Comité des Fêtes de Châteaumeillant	10 000 €
<u>ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	
Club Cycliste Castelmeillantais	2 500 €
Tennis de Table	1 700 €
Société des courses Hippiques Lignières	1 000 €
<u>LOISIRS – CULTURE - TOURISME</u>	
La Gaule Culanaise	100 €
Arts au Chapitre	150 €
<u>DOMAINE SCOLAIRE</u>	
L'association sportive du collège	200 €
<u>AIDE SOCIALE</u>	
Croix Rouge	300 €
Les Restaurants du Coeur	100 €

JURIDIQUE – INSTITUTIONNEL	
Conseil Départemental d'Accès au Droit	100 €
TOTAL des subventions proposées au CM du 05/06/2026	16 150 €
Solde restant sur le compte 65748	12 550 €

CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de ces subventions

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la visite du sénateur le 9 juillet.

La commission sport rend compte de la visite de Laure BOULLEAU au sein de l'US3C. La « Ruée Berrichonne », manifestation organisée par la CDC Berry Grand Sud, se déroulera à Châteaumeillant le samedi des Grattons.

Il serait souhaitable de réunir la commission voirie afin de revoir la signalisation concernant la voirie communale.

Monsieur Alain BOYER, animateur de la foire aux vins, propose un feu d'artifice sonorisé lors de la soirée du 12 juillet au tarif de 4 000 euros.

Les trois marchés d'été auront lieu de 17 heures à 22 heures les 31 juillet, 15 août et 5 septembre.

Il a été décidé la suppression de plusieurs points de collecte d'ordures ménagères : la bibliothèque, le marché place de la Résistance, les ateliers communaux rue des Garennes, le musée Emile Chenon, et le gîte de d'accueil de groupe de l'étang Merlin.

Le 19 juin, les containers destinés aux résidences secondaires situés rue George Sand seront supprimés.

Une redevance d'occupation du domaine public (RODP) sera perçue pour la fibre au profit de la commune.

L'école élémentaire souhaite que le crédit pédagogique alloué par élève soit réévalué de 43 euros à 50 euros. Un répéteur Internet sera installé à l'école élémentaire pour permettre une utilisation optimale des tablettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 5 juin 2026 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BOURON